



## DECLARATION DU SE-UNSA A LA CAPD DU 22 MARS 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames, Messieurs,

La « Confiance » devrait sembler-t-il, donner son nom à la loi portée par le ministre Jean Michel Blanquer. Qu'il nous soit permis de tousser ! La confiance ne se décrète pas par les mots, elle se construit, patiemment et par les actes. Elle a besoin de signaux forts... Nos indicateurs à nous sont « les enseignantes et les enseignants », mais s'intéresse-t-on réellement à ce qu'ils pensent ? Ces personnels, très majoritairement, nous font part d'un sentiment inverse : la défiance ! Et plus grave encore : de l'inquiétude. Du constat que tout s'impose à eux verticalement. Et comme nous n'avons pas pour habitude de prétendre sans étayer, je vais citer quelques faits. Je ne m'attarderai pas sur le jour de carence, le gel du point d'indice etc., qui nous ont conduits à faire plusieurs grèves unitaires en 2018 tous syndicats confondus, sans pour autant que cela change quoi que ce soit. Non, prenons simplement les annonces de ces dernières semaines. A commencer par cette loi Blanquer et l'article concernant les Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux, arrivé par amendement fin janvier, soumis au vote des députés qui pour la plupart, ne connaissent rien à la réalité des écoles et des établissements. Nous le savons, car nous avons eu l'occasion d'échanger avec certains dont Cécile RILHAC, à l'origine de l'amendement en question. Alors soit, par notre action, nous avons réussi à modifier quelques passages complètement inadaptés : Par exemple, grâce à nos interventions cumulées, l'IA-Dasen émettra finalement un avis sur la création de l'établissement. L'Éducation nationale était absente du texte initial ! Mais pour le reste, amendement adopté au parlement ! Et ce, malgré la très large opposition de la communauté éducative exprimée dans les instances de consultation de l'Education nationale. Demandez à un député qui a « voté pour » ce qu'est AFFELNET, une fiche 5 du PPMS ou comment on finance les projets pédagogiques, comment sont organisés les différents conseils ? Vous serez surpris de l'absence de maîtrise de ces sujets. Prochaine étape, le projet sera examiné le 30 avril au sénat pour un vote le 13 mai. Nous entreprenons le même travail pour convaincre les sénateurs et les élus de dire NON à cette loi en l'état.

Mais une fois de plus, si le fond du projet nous pose problème sur plusieurs aspects, c'est la méthode qui est insupportable pour ceux qui font vivre l'école. L'écrasante majorité des enseignants n'a pas même été informée à défaut d'être consultée. Alors nous le dénonçons ici, glisser dans une loi, des modifications aussi fondamentales du code de l'éducation par des amendements de parlementaires, sans en avoir auparavant débattu avec ceux qui font vivre l'Ecole, ce n'est pas un gage de confiance ! Cela génère de la défiance, des interprétations des textes, une surenchère d'instabilité... Ces EPSF sont-ils appelés à être généralisés ? Mettent-ils en péril la fonction de directeur ? Ou ne seront-ils que quelques-uns sur le territoire ? Voilà les questions que se posent et que nous posent les personnels... A l'heure où je vous parle, nous savons déjà qu'à Montpellier, un projet de « cité éducative » verra le jour, à la rentrée prochaine, dans quelques mois ! A quel moment a-t-on consulté les personnels de ces écoles publiques ? La verticalité, c'est ça ! Et ça donne les résultats qu'on déplore tous les jours dans les journaux. Une démocratie comme la nôtre, se construit avec des corps intermédiaires censés apporter un avis, une expertise. Une réforme, a fortiori quand elle se revendique de la « confiance », doit s'anticiper, se penser, s'accompagner et si elle veut être porteuse de progrès, associer les personnels censés la mettre en œuvre. Comment peut-on continuer à réformer avec une telle conception du dialogue social ? C'est d'ailleurs désormais un véritable « monologue social ! ». Qui n'écoute, ni n'entend les personnes compétentes. Nous vivons à nouveau le temps d'une gouvernance qui attend qu'il y ait des victimes et des dégâts matériels. Tant d'incidents graves ont coûté la vie à des manifestants, à des policiers, et généré des destructions de biens qui se chiffrent en millions d'euros ? Et pourtant, le gouvernement ne semble avoir tiré aucun enseignement de la crise qui touche notre pays et qui s'explique en partie selon nous, par ce mépris des corps intermédiaires.

Et que dire du projet de réforme de la fonction publique, qui va faire voler en éclats le statut des fonctionnaires. Et ce n'est pas un vain mot. Il est vrai qu'après avoir entendu parler de destruction massive de l'Ecole publique lorsqu'il était question de sa refondation, on perd confiance dans les superlatifs. Mais, à l'UNSA nous pesons les mots : ce qui nous arrive dans cette réforme est une bombe à retardement dans un pays déjà en état de choc social ! Et nous sommes tous ici agents de cette fonction publique et si l'on ne résiste pas de manière ferme et unitaire, nous serons bientôt recrutés en CDI sur des emplois permanents, avec une forte part de mérite dans le calcul de notre rémunération ou en CDD dit « de projet » d'une durée de 6 ans, nous serons soumis à la rupture conventionnelle, à de nouveaux modes de sanction disciplinaire excluant le recours puisqu'appartenant au groupe 1, aux dérives du cumul d'emplois, exit les représentants des personnels des opérations de mobilité ou

*d'avancement*. Nous reviendrons en détail sur cette réforme inacceptable qui ne va pas manquer de souffler sur les braises du contexte social mais nous le disons aujourd'hui, associée à la loi de l'Ecole de la Confiance, cette réforme est aux antipodes de la refondation de l'école et contribue à ces mouvements de barre qui agitent le navire et des enseignants las de faire et défaire en permanence. On retrouve l'esprit et la méthode de la gouvernance de Nicolas Sarkozy, où bon gré, mal gré, les cadres de notre institution nous rappelaient qu'en bons fonctionnaires, ils fonctionnaient avec des regards qui en disaient long sur ce qu'ils en pensaient.

On se souvient des internats d'excellence, de la proposition de payer les élèves pour qu'ils travaillent mieux, de recruter des enseignants hors procédure, du repérage à la maternelle des élèves présentant des risques lors des apprentissages qui avait provoqué l'émoi beaucoup plus large de tous les grands pédagogues de ce pays. Notez que ces orientations avaient été proposées par un proche du ministre Xavier Darcos, son DEGESCO, un certain Jean-Michel BLANQUER.

Cette orientation idéologique, née entre les murs de l'Institut Montaigne, a conduit depuis la rentrée de septembre :

1. au retour des suppressions d'emplois dans l'Education, suppression des contrats aidés,
2. aux modifications incessantes et au formatage des programmes
3. aux évaluations standardisées des élèves, avec remontées inadaptées et chronophages
4. aux sanctions disciplinaires pour les enseignants qui les jugent inadaptées et qui renoncent,
5. aux animations pédagogiques imposées,
6. à la reprise en main de la formation initiale universitaire,
7. l'instruction obligatoire à 3 ans qui tourne au cadeau à l'enseignement privé par le financement de ses écoles maternelles avec des fonds publics.
8. à la restriction des voeux de mutations dans le premier degré par une circulaire du mouvement imposée au chausse pied même si selon nos informations, la DGRH fait du rétropédalage sur le prise en compte de l'ancienneté et un certain nombre de points que nous avons réussi à faire entendre. Et voici pour 2020, la suppression du contrôle des représentants des personnels sur les opérations de mobilité et de promotion, le recours accru aux contractuels, etc.

Plusieurs fédérations de l'Education dont l'Unsa Education et le Se-Unsa sont convenues d'une journée nationale d'action le 30 mars pour dire « NON » au fond et à la forme de ce « chamboule-tout permanent » dans l'Education Nationale et nous travaillons à réunir en mai prochain, toutes les forces syndicales de la fonction publique pour dire un « NON » ferme et massif à la réforme de la fonction publique.

Concernant les permutations 2019, les résultats ont été communiqués lundi 4 mars. Il y avait 141 demandes pour sortir du département, 51 collègues ont obtenu satisfaction soit un pourcentage de satisfaction de 36% ce qui est bien mieux que la moyenne nationale. Il reste malheureusement des demandes non satisfaites notamment pour des départements limitrophes. Monsieur le DASEN, nous vous demandons d'être particulièrement attentif à ces personnels moins chanceux, qui utiliseront la phase ineat/exeat pour leur projet de vie. Projet de vivre et d'enseigner ailleurs. Il y a derrière chaque cas, une situation personnelle à suivre avec attention. Le SE-Unsa continue de revendiquer :

- Une mutation facilitée pour les collègues qui ne relèvent pas des priorités légales ;
- La prise en compte d'ascendants à charge ;
- La prise en compte de la durée de séparation sans restriction.

Voilà les véritables leviers GRH pour améliorer l'articulation vie professionnelle/vie personnelle et faire des enseignants heureux face à leurs élèves. Il en va d'ailleurs de même avec les demandes de disponibilité ou de temps partiels.

Pour finir, nous voulons reparler **Gestion des Ressources Humaines** : et rappeler ici que les mots ont un sens ! A fortiori lorsque notre employeur porte un jugement sur notre travail, émet un avis sur notre investissement ou nos compétences professionnelles. Qu'il s'agisse de rendez-vous de carrière, de procédures de recrutement sur des postes à profil ou des viviers pour exercer sur des classes dédoublées, des postes FLE, etc. Tout comme c'est le cas pour la liste d'aptitude des directeurs. Nous vous renouvelons une demande formulée les années

précédentes qui n'a pas été suivie d'effets cette année : « Que tous les candidats qui passent devant des commissions et qui ne sont pas retenus se voient expliciter précisément et par écrit, les raisons de ce refus ». Ne serait-ce que pour qu'ils sachent quels points sont à améliorer pour favoriser leur réussite, lors d'une nouvelle candidature. Nous travaillons d'ailleurs au niveau national à faire évoluer les termes de l'avis de l'accès à la Hors-Classe. Mesure-t-on l'impact du terme "**A CONSOLIDER !**" lorsqu'un personnel enseigne depuis plusieurs années voire plusieurs dizaines d'années ? Il ne faut jamais sous-estimer la portée des mots. Il y a ceux qui composent avec parce qu'ils ont la force du recul, il y a ceux qui passent outre parce qu'ils n'accordent que peu de crédit au jugement de leur hiérarchie, et puis il y a ceux qui ne l'ont pas digéré. Ceux qui vont aller plus mal encore.

Nous vous le répétons Monsieur l'inspecteur d'académie pour que vous puissiez en témoigner au rectorat et au ministère : le contexte présent nous inquiète. Beaucoup. Ce sentiment, nous ne le mesurons pas au doigt mouillé. Le baromètre Unsa des métiers de l'éducation nous livre ses premières tendances et nous invitons les enseignants à continuer de renseigner l'enquête en ligne jusqu'au 5 avril.

Je vous remercie de votre attention.